

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	5 septembre 2017	12 septembre 2017
Quorum 72		
Votants 82		
Suffrages exprimés : 82		

**Séance du 20 septembre 2017**

N°170920-09

L’an deux mil dix-sept, le 20 septembre à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Hubert BUQUET, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Dominique CHAUVEL, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Michel LIEURY, Jean-Louis LUYPAERT, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Olivier TASSEL, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN  
 M. David LAMBION représenté par M. Didier MOLTON  
 M. Jacques LEFRANCOIS représenté par M. Guy BUREL

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Rémy BELLANGER a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX  
 M. Jean-Louis CHAUVENSY a donné pouvoir à M. Gérard FOUCHÉ  
 M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à Mme Christine GROUT-LIMARE  
 M. Thierry FABAREZ a donné pouvoir à M. Hervé MOUQUET  
 Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC  
 M. Yves LEFRIQUE a donné pouvoir à M. Philippe ETIENNE  
 Mme Françoise MARIE a donné pouvoir à M. Alain POILVE  
 M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET  
 Mme Aurore RAUCH a donné pouvoir à M. Pascal LARGILLET  
 M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET

Absents :

MM Enrick DE BRABANDERE, Didier GUERIN, et Mmes Danièle CAMINADE, Justine MORTELECQUE

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alain LETARD a été élu secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

**Objet :**

**FINANCES – Zones industrielles– Décision modificative N°1/2017**

**N°09**

Accusé de réception en préfecture  
 076-247600380-20170920-170920-09-DE  
 Date de réception préfecture : 26/09/2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'article L.1612-11 du CGCT qui donne la possibilité d'apporter en cours d'année des modifications au budget.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Vu l'avis favorable du bureau élargi en sa séance du 7 septembre 2017.

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte les modifications présentées dans les tableaux ci-dessous :**

RECAPITULATIF DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1/2017 ZONES INDUSTRIELLES

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			013 ATTENUATIONS DE CHARGES	
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS			74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
	66 CHARGES FINANCIERES			78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-853 553.00 €
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS				
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-853 554.00 €			
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1.00 €			
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-853 553.00 €</b>		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-853 553.00 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		03201601	13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT RECUES	312 199.00 €
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-853 554.00 €
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	349 741.00 €		024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	37 542.00 €
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-853 553.00 €		021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1.00 €
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-503 812.00 €</b>		<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-503 812.00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
076-247600380-20170920-170920-09-DE  
Date de réception préfecture : 26/09/2017



DM n°1 ZONES INDUSTRIELLES

SERVICE DEMANDEUR	CHAPITRE BUDGETAIRE		LIGNE BUDGETAIRE	BUDGET PRIMITIF	DM n°1	EXPLICATION
	Opération	Chapitre				
FIN	PAS D'OPERATION	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	675 VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	360 595.00 €	-360 595.00 €	
FIN	PAS D'OPERATION	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6761 DIFFERENCES SUR REALISAT.(POSITIVES) TRANSF. EN INV	492 959.00 €	-492 959.00 €	
FIN	PAS D'OPERATION	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	773 MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	853 553.00 €	-853 553.00 €	
FIN	PAS D'OPERATION	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	192 PLUS OU MOINS VALEURS SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION	314 153.00 €	-314 153.00 €	Mise à jour d'une cession d'immobilisation comptabilisée sur un exercice antérieur
FIN	PAS D'OPERATION	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2111 TERRAINS NUS	539 400.00 €	-539 400.00 €	
FIN	PAS D'OPERATION	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	192 PLUS OU MOINS VALEURS SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION	492 959.00 €	-492 959.00 €	
FIN	PAS D'OPERATION	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2111 TERRAINS NUS	360 595.00 €	-360 595.00 €	
FIN	PAS D'OPERATION	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0.00 €	37 542.00 €	
ECO	Réhabilitation bâtiment techman phase 1	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0.00 €	192 140.00 €	Subventions sur l'APCP "réhabilitation bâtiment techman" dont les arrêtés sont arrivés après le vote du budget. Dotation d'équipement des territoires ruraux et
ECO	Réhabilitation bâtiment techman phase 1	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1331 DOTATIONS EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	0.00 €	120 059.00 €	dotation de soutien à l'investissement local (contrat de ruralité) de l'Etat
FIN	PAS D'OPERATION	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2313 CONSTRUCTIONS	585 455.46 €	349 741.00 €	
FIN	PAS D'OPERATION	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	021 VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	157 777.39 €	1.00 €	Equilibre de la DM
FIN	PAS D'OPERATION	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	157 777.39 €	1.00 €	

Accusé de réception en préfecture  
076-247600380-20170920-170920-09-DE  
Date de réception préfecture : 26/09/2017

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,



Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

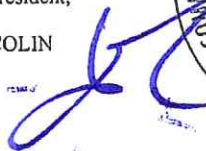
Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 09... - Séance du 20/09/17 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture 26/09/17

Date de publication : 26/09/17 Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture  
076-247600380-20170920-170920-09-DE  
Date de réception préfecture : 26/09/2017